

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-31

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES

COMMUNES DE BOURG DE VISA, COUTURES, LABASTIDE DE PENNE,
LA VILLE DIEU DU TEMPLE, MIRABEL et MOISSAC

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 € réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**• NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BOURG DE VISA Mise aux normes et grosses réparations de la salle des fêtes	7 727	7 727	-	31.20 %	<u>2 410 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04.08.05.					
2) COUTURES Rénovation de la salle à usages multiples	38 307	19 000	19 307	54 %	<u>10 260 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20.10.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
3) COUTURES Extension de la salle à usages multiples	39 914	19 000	20 914	54 %	<u>10 260 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20.10.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
4) MIRABEL Réfection des fenêtres de la salle des fêtes	12 135	12 135	-	18 %	<u>2 184 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 06.12.05.					

**NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERROIR 99/3
DU SIVOM DU PAYS DE MOISSAC**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) MOISSAC Création d'une salle de séminaire au moulin de Moissac	304 898	304 898	-	20 %	<u>60 979 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 3 du Contrat de terroir du SIVOM du Pays de Moissac					

2^{ème} TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
6) LABASTIDE DE PENNE Réaménagement de la salle communale (travaux intérieurs)	29 843	10 843	-	54 %	<u>5 855 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.05.05 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 10 843 €HT					
7) LABASTIDE DE PENNE Extension de la salle communale SUMR/STP01954	96 755	19 000	-	54 %	<u>10 260 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 17.11.03 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT					
8) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Restructuration et extension de la salle des fêtes	291 759	19 000	253 759	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.04.04 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT					

TOTAL 105 628 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	250 000 €
Engagé à la Commission Permanente de ce	
Jour.....	105 628 €
Disponible.....	144 372 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-31

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT
DE SALLES A USAGES MULTIPLES**

COMMUNES DE BOURG DE VISA, COUTURES, LABASTIDE DE PENNE,
LA VILLE DIEU DU TEMPLE, MIRABEL et MOISSAC

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de
105 628 €:

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTE- MENTALE
1) BOURG DE VISA Mise aux normes et grosses réparations de la salle des fêtes	7 727	7 727	-	31.20 %	<u>2 410 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 04.08.05.

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) COUTURES Rénovation de la salle à usages multiples	38 307	19 000	19 307	54 %	<u>10 260 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20.10.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
3) COUTURES Extension de la salle à usages multiples	39 914	19 000	20 914	54 %	<u>10 260 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20.10.05. En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
4) MIRABEL Réfection des fenêtres de la salle des fêtes	12 135	12 135	-	18 %	<u>2 184 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 06.12.05.					

NOUVELLE DEMANDE PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERROIR 99/3 DU SIVOM DU PAYS DE MOISSAC

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) MOISSAC Création d'une salle de séminaire au moulin de Moissac	304 898	304 898	-	20 %	<u>60 979 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 3 du Contrat de terroir du SIVOM du Pays de Moissac					

2ème tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
6) LABASTIDE DE PENNE Réaménagement de la salle communale (travaux intérieurs)	29 843	10 843	-	54 %	<u>5 855 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.05.05 qui a accordé à la Commune : <input type="checkbox"/> une première tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT <input type="checkbox"/> une deuxième tranche de dépense subventionnable de 10 843 €HT					

COMMUNE OPERATION	COÛT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) LABASTIDE DE PENNE Extension de la salle communale	96 755	19 000	-	54 %	<u>10 260 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 17.11.03 qui a accordé à la Commune : <input type="checkbox"/> une première tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT <input type="checkbox"/> une deuxième tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT					
8) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Restructuration et extension de la salle des fêtes	291 759	19 000	253 759	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.04.04 qui a accordé à la Commune : <input type="checkbox"/> une première tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT <input type="checkbox"/> une deuxième tranche de dépense subventionnable de 19 000 €HT					

TOTAL 105 628 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041436, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,